

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le lundi 16 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 septembre 2013, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Yves LEMAL, Robert CHAMBOREDON, Evelyne AGNIEL, Régis HUREZ, Magali DUBOIS

**Absente représentée :** Huguette MARZEAU (Pouvoir à Yves LEMAL)

**Absents :** Pierre CHAZERANS, Catherine FISSEUX, Paul KELLER

**Secrétaire de séance :** Sylvia BROCHIER

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité

### Délibération 2013-028: Emprunt Relais – Caisse d'Epargne

Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 150 000 euros sur 24 mois, dans l'attente des subventions. Le remboursement du capital se fera IN FINE.

Ce prêt portera intérêt au taux de 2.71%, les frais de dossier sont de 200€.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### Délibération 2013-029: Mise à jour Adhésions – Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)

Monsieur Michel PIALET, Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01/05/2013

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.G.E.D.I.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Comité Syndical du 29 Août 2013, du syndicat intercommunal A.G.E.D.I

**Conseil Municipal DECIDE,**

Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : De demander à Mr le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.G.E.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

Article 3 : Le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### Délibération 2013-030: Régularisation achats de terrains

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser les achats de terrains liés :

- A l'implantation des poubelles (n°979)
- Aux travaux d'aménagement du Carrefour de Sabuscles (n°1405, 1406, 1409)

Propriétaires	Parcelles	Surfaces	Montant forfaitaire
MARZEAU Huguette née COSTE	979	119	120 €
NADAL Raymond	1405 1406	459 199	700 €
PREVEL Jean	1409	190	190 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : Valide les surfaces acquises et les indemnités proposées

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Délibération 2013-031 : Travaux de Voirie 2013**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2013-023 qui prévoyait de retenir, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'entretien du réseau routier communal, les routes :

- V.C. N° 7 – du chef-lieu aux Escousous (en deux tranches (2013 & 2014)
- V.C. N° 11 – Chemin de la Lauzière

Compte- tenu du coût de remise en état du V.C. N° 7, Monsieur le Maire propose de reporter sa réfection en deux tranches mais sur 2014 & 2015 et de conserver sur 2013 le Chemin de la Lauzière.

Le reliquat de budget sera utilisé pour remettre à niveau les chemins cadastrés détériorés par le dernier épisode pluvieux du 7 septembre. La priorité semble être d'ores et déjà le chemin de Gorges à Malbosquet (coté Gorges) dont la partie au départ de Malbosquet a déjà été réparée il y a deux ans. Une nouvelle expertise dans le cadre de l'ATESAT sera effectuée la semaine prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire

- à reporter les travaux sur le V.C. N° 7 sur 2014,
- à engager les travaux (V.C. N° 11 et Chemin de Gorges) dans la limite du budget prévu,
- à lancer la procédure d'appel d'offre,
- à monter le dossier de subventions en direction du Département,
- à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Délibération 2013-032 : Achat de terrain.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'achat de terrain envisagé en octobre dernier. Après contact et négociation avec le propriétaire, l'opération peut aujourd'hui se réaliser.

Il s'agit des parcelles B325 (3978m<sup>2</sup>) & B326 (1239m<sup>2</sup>) appartenant à Mme ILAMI Caroline.  
Le prix convenu est de trois mille cinq cent Euros (3500€) pour une surface totale de 5217 m<sup>2</sup>  
L'objet de cette délibération est de valider l'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- l'acquisition des parcelles citées en référence,
- autorise le financement à hauteur de trois mille cinq cent Euros (sur l'opération 71 du budget)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la validation de l'achat,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'acte notarié.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Délibération 2013-033 : Station de Pompage de MALBOSQUET.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'état de vétusté de la Station de Pompage de Malbosquet. Le projet d'AEP Malbosquet date du début des années 80 et les pompes ont été installées en 1984.

Trente ans après les pompes sont à remplacer ainsi que la tuyauterie d'aspiration, de refoulement et les différents clapets et vannes nécessaires au fonctionnement.

Des devis ont été demandés à quatre entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- la remise en état de la station de pompage en priorité
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Questions diverses**

École : Monsieur le Maire fait part au conseil de la situation de l'École en cette rentrée. Les effectifs sont faibles : 7 inscrits dont 2 en moyenne section de maternelle. Deux élèves de Bonnevaux sont inscrits à AUJAC, des enfants de Malbosquet vont à Bessèges, Gagnières ou aux Vans selon leur situation géographique sur la commune. D'ores et déjà les services de l'Education Nationale ont attiré notre attention sur cet état de fait.

**Fin des travaux 21 h 30**